

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 2 MAI 2016 - 20 H 15**

Date de la convocation : 20 avril 2016  
Date de l'affichage : 20 avril 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille seize, le deux mai à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHEMAZÉ sous la présidence de M. Hervé ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : M. ROUSSEAU Hervé, M. GUINHUT Yves, Mme GRAINDORGE Pascale, Mme FOUILLEUX Caroline, M. BELLANGER François, Mme GABILLARD Jeannine, M. MARTEAU Dominique, M. VIOT Sébastien, Mme HARDOUX-MAGE Lucie, M. CHEREL Grégory, Mme GONNIER Marie-Ange.

Etaient absents excusés : M. ROUSSEAU Sébastien, Mme AUGUSTE Claire, M. ROUEIL Loïc a donné procuration à Mme GONNIER Marie-Ange,

Etait absente : Mme HERMAGNE Murielle

Secrétaire de séance : Mme HARDOUX-MAGE Lucie.

-----

Monsieur ROUSSEAU demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal du 4 avril dernier.

Ce procès-verbal est adopté. Il est proposé de passer à l'ordre du jour.

**1. Compte rendu de la Commission Finances et Budget du 22 avril 2016.**

**A- *Demande de subvention exceptionnelle de Mr Thibault AUDOUIN, co organisée par l'association « Au local » pour « Festi'Ferme »***

Monsieur GUINHUT donne lecture du courrier de Monsieur Thibaut AUDOUIN, demandant une subvention exceptionnelle à l'occasion d'une journée festive « Festi'Ferme », le 4 et 5 juin 2016 à l'Épervier sur la commune de Chemazé.

Cette journée est co-organisée par l'association « Au local », Damien BRIZARD, installé en brebis laitières et vente directe de fromages et Thibaut AUDOUIN, installé depuis 6 ans dans l'agriculture biologique.

Cette manifestation a pour but de faire découvrir le métier d'agriculteur, la façon de travailler en AB (Agriculture Biologique), de promouvoir le travail et les produits des producteurs locaux en AB et en vente directe, de proposer au public des animations culturelle, de faire découvrir le lieu et le terroir ...

Le conseil propose de lui verser une subvention exceptionnelle de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (12 voix)

**- Décide** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association « Au local » dans le cadre de l'organisation d'une journée festive qui se déroulera le 4 et 5 juin 2016 à l'épervier à Chemazé.

## **B – Vote des tarifs du bivouac 2016**

### **Séjour « Bivouac cirque » à Quelaines Saint Gault**

Séjour enfants 7 à 12 ans du 18 au 22 juillet (12 places)

- Quotient familial < 850 € : 165.00 € par enfant
- Quotient familial ≥ 850 € : 172.00 € par enfant
- Enfants extérieurs à la commune : 210.00 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 voix),

- **Décide** de fixer les tarifs 2016 pour le bivouac des Cama'zous, comme suit :

### **2 – Engagement d'une démarche de réflexion sur la configuration territoriale du Pays de Château Gontier assurant son développement, son rayonnement et sa place au sein de la Région Pays de la Loire pour 2030.**

Madame GRAINDORGE Pascale fait lecture du projet de délibération,

Considérant que les lois du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) et du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) poursuivent un mouvement législatif continu en matière d'évolution des institutions locales : transferts de compétences aux intercommunalités, création de Communes Nouvelles, ...

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Mayenne confirme les dispositions de ces lois en retenant un certain nombre de transfert de compétences au Pays de Château-Gontier, notamment en matière d'eau, d'assainissement ainsi que de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI),

Considérant que les réformes successives de l'Etat en matière d'accompagnement financier des Collectivités et de transferts de charges non compensés conduisent les Communes à disposer de moins en moins des ressources nécessaires au pilotage de leurs politiques publiques,

Considérant que le Pays de Château-Gontier dispose historiquement d'une pratique de la coopération et de la solidarité communautaire que cela soit en matière de développement territorial comme de soutien financier,

Considérant que le Pays de Château-Gontier, dans le cadre de son projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT), définit son projet de territoire pour les 10 à 20 ans à venir en se fixant les règles d'un développement harmonieux et équilibré de l'ensemble de son périmètre,

Considérant que le rapport de mutualisation approuvé le 15 décembre 2015 poursuit l'innovation dont a toujours su faire preuve le Pays de Château-Gontier en matière d'organisation, afin de garantir la pérennité et les moyens nécessaires à son développement,

Considérant qu'il convient de déterminer la configuration territoriale pertinente pour permettre au Pays de Château-Gontier d'assurer son rayonnement et sa place au sein de la Région des Pays de la Loire à l'horizon 2030,

La Communauté propose à ses Communes membres d'engager une réflexion sur les possibilités d'évolution de son organisation institutionnelle et leurs pertinences pour l'intérêt général du territoire du Pays de Château-Gontier :

#### **Au niveau de l'intercommunalité**

- les missions de notre intercommunalité actuelle,
- les évolutions de compétences imposées par la loi (économie au 01er janvier 2017, eau & assainissement au 01er janvier 2018, GEMAPI),
- les évolutions de compétences souhaitées par les Communes membres

**Au niveau municipal**

les adaptations/optimisations possibles de nos organisations  
 la représentativité des territoires  
 la gestion de la proximité  
 l'animation des territoires  
 la fiscalité  
 les services et politiques publiques  
 ...

Au niveau méthodologique, le Pays solliciterait l'accompagnement de cabinets spécialisés (l'un pour les aspects financiers et un autre pour les réflexions de stratégie et d'organisation territoriale). Dans la mesure du possible, des échanges avec des élus témoins de ces changements sur leurs territoires seront privilégiés pour éclairer les débats. Cette réflexion serait engagée collégalement au niveau du Pays entre les exécutifs des Communes, sous forme d'ateliers thématiques. Ce travail devra être poursuivi en interne au niveau de chaque Conseil municipal.

Ces sujets touchant au plus haut point l'intérêt général de notre territoire, la volonté est que ce débat soit le plus ouvert et transparent possible auprès des habitants du Pays de Château-Gontier. Selon l'avancée des réflexions et les orientations retenues par les élus, il conviendra d'associer la population et d'échanger avec elle sur notre vision partagée. L'objectif serait donc de s'imposer un calendrier resserré pour mener à bien ses réflexions au niveau des élus, afin d'engager dans les meilleurs délais cette démarche participative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (12 voix)

- **Décide** de débattre de cette démarche et de décider d'engager cette réflexion.

**Remarques :**

*L'ensemble du conseil se demande si les décisions ne sont pas déjà prises au plus haut niveau de la hiérarchie.*

*Monsieur ROUSSEAU insiste que c'est pour l'instant qu'une réflexion et qu'il faut travailler sur plusieurs stratégies.*

*Il propose de faire le point à chaque conseil municipal concernant l'avancement du dossier et d'y introduire des réunions plénières afin d'échanger sur le sujet.*

*Monsieur le Maire propose que l'ensemble du conseil puisse en discuter que plutôt de former une commission spéciale mutualisation.*

*Le conseil municipal souhaite aussi qu'il soit effectué des réunions publiques afin d'informer les administrés de la réflexion sur l'avenir.*

*Madame GRAINDORGE se porte-parole de Loïc ROUEIL absent lors de la séance. Elle fait lecture de ses remarques et insiste que tout le conseil pourra échanger lors des plénières organisées à cet effet.*

Monsieur ROUSSEAU souhaite rajouter un point à l'ordre du jour n°3, le conseil municipal à voter à l'unanimité.

**3 – Budget 2016 commune – décision modificative n°1**

Monsieur GUINHUT Yves donne lecture du projet de délibération :

Les crédits ouverts sur le chapitre 67 sont insuffisants. Il convient donc de modifier le budget primitif de la commune comme suit :

- article 022 (dépenses imprévues) :	-6.944.62 €
- article 673 (Titres annulés):	+ 6.944.62 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (12 voix)

- **Accepte** de modifier le budget primitif de la commune comme précisé ci-dessus.

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Sébastien VIOT souhaiterait que le site internet de la commune soit mis à jour.

Madame GRAINDORGE fait part du courrier reçu de la préfecture à Mme Claudine ANGEARD. En effet, la commune ne peut pas l'aider par le biais d'Ornicare ni en direct car ce n'est pas le dernier commerce de la commune.

Commission voirie et urbanisme aura lieu le vendredi 13 mai 2016 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h41.